



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le dix neuf novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55
Nombre de Présents : 44
Nombre de votants : 44
Date de la Convocation : 09/11/2009

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

1) Crèche

* **Validation de l'agrément de la PMI**: considérant l'avis technique positif de la PMI du Jura permettant l'extension de l'agrément de 15 à 18 enfants pour la crèche halte garderie intercommunale l'Ile aux Enfants, le Président expose qu'une demande d'avenant au contrat enfance jeunesse a été réalisée auprès de CAF du Jura pour obtenir les financements complémentaires correspondants. Aussi, il sollicite du Conseil Communautaire l'approbation du nouveau règlement intérieur de la structure prenant en compte ses nouvelles données ainsi que l'autorisation de signer l'avenant à intervenir avec la CAF du Jura.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- *Valide le nouveau règlement intérieur de la structure précisant le nombre d'enfants pouvant être accueillis ainsi que le nombre et la qualification du personnel embauché pour remplir cette mission de service public.*
- *Autorise le Président à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse avec la CAF du Jura.*

☞ **Recrutement d'une auxiliaire de puériculture** : considérant l'évaluation réalisée par la CAF du Jura qui met en exergue la nécessité, pour le fonctionnement efficient et pérenne d'une structure d'accueil de 18 places, d'employer 3 agents à temps complet, dont au moins 2 auxiliaires puéricultrices titulaires du diplôme d'Etat, en sus d'une aide auxiliaire puéricultrice, d'une directrice et d'une directrice adjointe toutes deux titulaires du diplôme d'EJE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- *décide de créer un poste d'auxiliaire puéricultrice, d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et d'une rémunération sur la base d'un grade d'auxiliaire puéricultrice, indice brut 310, indice majoré 300. Le poste sera à pourvoir le 6 février 2010.*
- *Autorise le Président à lancer la procédure de recrutement de ce nouvel agent, qui dans la mesure du possible, relèvera des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et à défaut sera contractuel.*



- ☞ **Recours à un emploi saisonnier.** Considérant le congé maternité d'une des deux auxiliaires de puériculture de la crèche halte garderie, le Président propose de créer un emploi saisonnier d'une durée de 5 mois pour pallier l'absence de cet agent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- *Décide de créer un emploi saisonnier chargé d'assurer la fonction d'auxiliaire de puériculture.*
Durée d'ouverture du poste : 5 mois
Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- *Rémunération : sur la base d'un grade d'auxiliaire puéricultrice, indice brut 310, indice majoré 300. Le poste sera à pourvoir le 16 février 2010.*
- *Autorise le Président à lancer la procédure de recrutement de ce nouvel agent contractuel.*

- ☞ **Demande de subvention.** Vu l'existence d'un régime d'aide spécifique institué par le Conseil Général du Jura et destiné à participer au financement du poste de direction des établissements multi accueil, le Président sollicite la possibilité de demander cette aide auprès du Conseil Général du Jura pour les années 2009/2010.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à solliciter toutes aides relatives au financement du poste de direction de la crèche halte garderie intercommunale et l'autorise également à signer toutes pièces.

2) **SDA**

Ouvert en 2004, le dossier du schéma directeur d'assainissement devrait se clôturer d'ici la fin de l'année 2009. Pour mémoire, le montant global du marché (révision incluse) s'élève à **264 840.01 € TTC.**

- AMODIAG : 170 090.89 € HT soit 203 428.70 € TTC
- Assistance DDEA : 51 347.25 € HT soit 61 411.31 € TTC

Ce montant inclus la révision de prix induite par le retard pris par cet épineux dossier et notamment par l'absence de volonté de certaines communes de valider l'un des scénarii proposés.

Les subventions attendues sont les suivantes :

- **Montant des travaux éligibles : 233 640 €**
- Montant de la subvention départementale (20%) : 46 728 €
- Montant de la subvention de l'Agence de l'Eau (50%) : 116 820 €
 - **Montant total de subvention : 163 548 €**

Considérant que 23 communes ont participé à cette étude, dont 3 communes extérieures à la communauté de communes, il convient de délibérer sur la répartition des subventions à percevoir pour la réalisation de ce dossier. D'où la proposition suivante : 70% de subvention prévisionnelle appliqués au coût prévisionnel initial de l'étude, soit les montants suivants.



Commune	Montant initial HT	Montant initial TTC	Subvention prévisionnelle (70%)
PESEUX	9 919.08 €	11 863.21 €	8 304.24 €
VILLERS ROBERT	6 091.68 €	7 285.64 €	5 099.94 €
LE DESCHAUX	12 268.18 €	14 672.74 €	10 270.91 €
TOTAL	28 278.94 €	33 821.59 €	23 675.09 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide la répartition des subventions telle que proposée et autorise le Président à verser celles-ci aux communes concernées.

Enquête publique : suite à l'impossibilité légale pour la communauté de communes de porter les enquêtes publiques liées à ce dossier, les rapports d'enquête publique établis par le bureau d'étude AMODIAG ont été transmis aux communes qui auront la charge de lancer la procédure d'enquête publique. Pour plus d'information sur cette procédure, il convient de solliciter Cédric GIBERT, de la DDEA, qui dispose de dossier type pour faciliter les démarches des communes. Mme SOHET, Directrice de notre EPCI, se tient à votre disposition pour vous aider à élaborer ce dossier.

3) Admission en non valeur

Le comptable du Trésor a notifié qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recette pour un montant de 886 € (motif : liquidation judiciaire / Insuffisance d'actifs).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'admission en non valeur des sommes ci-dessus notifiées.

4) Visio borne

Vu la délibération N°48/2009 en date du 28 mai 2009 actant la volonté d'installer une visio-borne sur le territoire de la communauté de communes,

Considérant les devis réalisés par Orange Business ainsi que la possibilité de prétendre à une subvention du Conseil Régional de Franche Comté pour la réalisation de cette opération, le Président propose de valider la plan de financement suivant :



Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Borne	9 900.00	Conseil Régional (80%)	13 076.16
Maintenance 36 mois	2 440.00	Communauté de Communes (20%)	3 269.04
Accès réseau	3 985.20		
TOTAL	16 345.20	TOTAL	16 345.20

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide le plan de financement présenté et autorise le Président à solliciter les subventions mobilisables auprès du Conseil Régional de Franche Comté.

5) Divers

→ **EDAT** : Suite à la réunion de concertation, la communauté de communes est en attente des avis du Conseil Général sur les dossiers déposés. M. PETITJEAN souligne que deux nouveaux dossiers ont été déposés par les Communes de Petit-Noir pour l'extension du bâtiment accueillant le CLSH et d'Annoire pour la construction d'une salle d'activités.

→ **Décisions modificatives** : considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables des budgets annexes suivants :
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte les décisions modificatives suivantes :

Portage de repas :

Article 61 558/ 011 : - 14.40 €
 Article 673/ 67 : +14.40 €

Crèche :

Article 6184/011 : - 38.28 €
 Article 654/65 : + 38.28

→ **Groupement de commande voirie**

Monsieur BOSC explique que suite au courrier de demande d'adhésion, les communes de Bretenières, Chaussin, Chemin, La Chaînée des Coupis, Les Essards, Longwy sur le Doubs, Molay, Neublans, Pleure, Rahon, Saint-Baraing et Saint Loup ont répondu favorablement.

D'ici la fin de l'année, la quantité de travaux à effectuer devra être chiffrée afin de pouvoir valider la convention constitutive du groupement en février (soit avant le vote des budgets des différentes collectivités).

Il est rappelé que ce groupement a uniquement vocation à réaliser des économies d'échelle et qu'il ne concerne pas uniquement l'enrobé, mais aussi tous les travaux d'entretien.



Par ailleurs, la commune de Chaussin, coordonnateur de ce projet aura pour seule vocation de mettre en œuvre la consultation afférente. Les entreprises seront sélectionnées en fonction des critères établis par la commission d'appel d'offres constituée à cet effet. Les paiements desdits travaux, tout comme le contrôle de l'exécution des prestations appartiendront aux communes.

→ **Accessibilité voirie et ERP**

Suite aux débats contradictoires de la dernière assemblée, le Président propose de recourir au procédé du groupement de commande pour lancer les consultations relatives à la réalisation des études pour l'accessibilité des voiries et des ERP.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide que la communauté de communes ne se dote pas de cette compétence et préfère recourir au groupement de commande pour traiter cette problématique.

La Commune de Molay se propose d'assurer cette fonction.

→ **Bus publicitaire**

Monsieur BOSCH précise que le bus publicitaire 9 places sera mis à disposition de la Plaine Jurassienne d'ici la fin d'année 2009. Malgré les retards pris pour démarcher les entreprises du territoire, cette opération a connu un franc succès. Ce véhicule sera mis à disposition pour 6 ans, la publicité sera négociée avec les annonceurs tous les 2 ans.

→ **Venue de la Préfète le 7 décembre 2009**

M. PETITJEAN informe l'Assemblée de la venue officielle de la Préfète le 7 décembre prochain à 10 heures. Deux sujets problématiques pourraient orienter la visite, à savoir : le Pont de Molay et la Confluence du Doubs ainsi que les problèmes de circulation des transporteurs sur l'ancienne RN 73.

Quoi qu'il en soit, les maires ou leurs représentants seront conviés à un échange avec Madame la Préfète lors d'un déjeuner à 12h30 au restaurant Chez Bach. Il sera suivi d'un débat avec les services de l'Etat au sein de la salle de conférence.

→ **Commission développement durable**

M. SAVOYE précise que la semaine de l'éco-consommation a été un franc succès. 260 élèves ont été accueillis. L'Education Nationale a été ravie de cette expérience et a d'ailleurs proposé de poursuivre la sensibilisation au développement durable, thématique qui s'inscrit dans le programme de l'Education Nationale. Dans cette optique, la Plaine Jurassienne pourrait organiser la visite des scolaires au centre de tri de Lons le Saunier.

Par ailleurs, la remise des 1^{er} trophées du challenge du développement durable a également été une belle réussite. L'intervention de Monsieur Claude LORIEUX, glaciologue et scientifique émérite a été saluée par l'ensemble des 150 participants.

M. SAVOYE précise que la prochaine Assemblée Générale du SICTOM aura lieu le 17 décembre prochain. Elle aura notamment pour objet d'adopter l'augmentation tarifaire des ordures ménagères (OM) pour 2010. A priori, il faut tabler sur une augmentation avoisinant 3.5%.



Afin de permettre au service de la Communauté de Communes d'établir la facturation des ordures ménagères 2010 dans les meilleures conditions possibles et éviter la proratisation des tarifs induite par une juxtaposition de tarifs différents lors d'une même année civile, source d'incompréhension pour les usagers, il est **proposé d'organiser un conseil communautaire exceptionnel le 22 décembre à 18h30. Le seul objet de cette assemblée sera de fixer la tarification des OM pour 2010.**

→ **Commission Culture**

M. LAGALICE expose que cette année, la Communauté de Communes s'est inscrit dans la démarche du « mois du film documentaire ». Il s'agit d'intégrer un réseau et de proposer diverses programmations suivies de débats. Cette manifestation culturelle a séduit un large public et se déroulera tout au long du mois de novembre.

Par ailleurs, les travaux de la médiathèque ont été réceptionnés. Monsieur LAGALICE propose de voir sur site le rendu. Il salue également l'immense travail accompli par l'ensemble des bénévoles pour effectuer le catalogage et la couverture des livres. Ouverture prévisionnelle en avril 2010.

Le Président
Patrick PETITJEAN